

Le personnel infirmier assume des responsabilités importantes dans la gestion de plusieurs maladies chroniques au Québec : asthme, MPOC, diabète, hypertension, etc. Dans ce contexte de pratique, une fonction importante du personnel infirmier est d'assurer une surveillance clinique des patients en recourant à l'examen clinique. Dans cette étude <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20964749>, les chercheurs ont comparé la qualité de l'examen clinique cardiaque lorsque celui-ci est réalisé par un membre de la profession infirmière versus un membre de la profession médicale (cardiologue). Les patients de l'étude étaient tous atteints d'insuffisance cardiaque. Les résultats montrent que la qualité des examens cliniques est comparable entre les deux professions et qu'on peut ainsi faire pleinement confiance aux compétences du personnel infirmier pour réaliser ces évaluations. Les résultats de cette étude constituent un message important pour le personnel infirmier d'expérience et la population. En effet, le personnel qui a obtenu son permis de pratique avant 2006 n'avait pas dans son programme de formation l'obligation d'apprendre l'examen clinique cardiaque. Ceci fait en sorte qu'il est parfois surpris de voir les jeunes infirmières et infirmiers « s'aventurer » sur ce terrain. Or, il importe de rappeler qu'ils sont maintenant parfaitement bien formés pour le faire. Ces infirmières et infirmiers d'expérience doivent encourager les recrues à prendre leur place et à mettre en application ses nouvelles compétences pour le bénéfice du système de santé québécois. Ce personnel expérimenté a beaucoup d'influence sur les jeunes, une petite tape dans le dos peut faire une énorme différence ! Pour la population, plusieurs études démontrent déjà sa grande confiance envers la profession infirmière, cette étude vient appuyer qu'elle peut maintenir ce regard positif sur celle-ci !

Merci de partager ces informations aux personnes intéressées par les soins infirmiers aux aînés.

Philippe Voyer